

ARKEA HOME LOANS SFH

**ATTESTATION DU CONTRÔLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION ET
LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES AU 31 DECEMBRE 2018**

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, RUE CLEMENT MAROT
75008 PARIS**

ARKEA HOME LOANS SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29802 BREST CEDEX 9

**ATTESTATION DU CONTRÔLEUR SPECIFIQUE SUR LES MODES ET
RESULTATS D'EVALUATION ET LES METHODES DE REEXAMEN
PERIODIQUE DE LA VALEUR DES IMMEUBLES AU 31 DECEMBRE 2018**

Au Conseil d'administration d'Arkéa Home Loans SFH,

En notre qualité de contrôleur spécifique d'Arkéa Home Loans SFH et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2018 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2018.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

- des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2018 ;
- des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

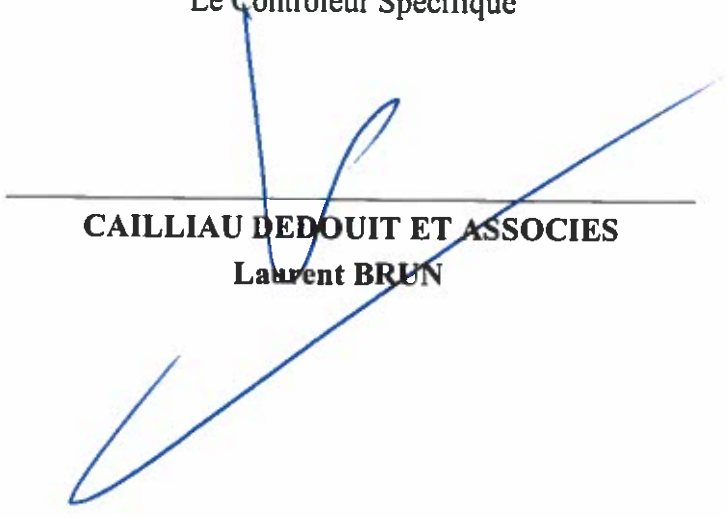
Arkéa Home Loans SFH

Attestation sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles au 31 décembre 2018

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2018.

Fait à Paris, le 26 avril 2019

Le Contrôleur Spécifique



CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
Laurent BRUN

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

1. Le cadre réglementaire	2
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles	2
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	4
2.1. Evaluation initiale des biens financés	4
2.2. Réévaluation statistique des gages	5
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP	5
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH	6
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés	6
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP	8

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

1. Le cadre réglementaire

Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par les arrêtés du 7 mai 2007, du 23 février 2011, du 26 mai 2014 et du 3 novembre 2014 :

Article 1 : Les immeubles financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 513-3 et L. 513-29 du code monétaire et financier font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros.

Article 3 : Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;
- b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;
- c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.

Article 4 : L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Article 5 : Les modes et les résultats d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 513-23 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée pouvant intégrer¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

- décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.
- 2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt.

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Ile de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle III pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque fin de trimestre avec un délai de 3 mois :

- PERVAL :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant octobre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant janvier AAAA+1
- CINP :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant septembre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant novembre AAAA

Au 31 décembre 2018, les derniers indices utilisés sont : 4^{ème} trimestre 2017 pour les indices PERVAL et 3^{ème} trimestre 2017 pour les indices CINP.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 3 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2018).

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé, de façon forfaitaire, des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL ou CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date à laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Dans le cas inverse, la diminution est prise en compte à 100%.

Le nombre de biens financés réévalués au 31 décembre 2018 est de 123 455 (pour 187 057 prêts dans le cover pool) contre 95 876 biens financés (pour 142 998 prêts dans le cover pool) au 31 décembre 2017.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES**ARKEA HOME LOANS SFH****Procédure au 31 décembre 2018****3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP**

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 30/11/2018.

L'indice CINP utilisé correspond à l'indice du 3^{ème} trimestre 2017 et l'indice PERVAL utilisé est l'indice du 4^{ème} trimestre 2017.

Région	Département	Nature du bien	2018 vs 2017	Montant des biens Réévalués (en €)
GRAND EST	Ardennes	Appartement	1.00688	272213.22
GRAND EST	Ardennes	Autre	0.99653	576064.26
GRAND EST	Ardennes	Maison	0.99544	342211.32
GRAND EST	Aube	Appartement	0.99268	310663.18
GRAND EST	Aube	Autre	0.99660	1761567.61
GRAND EST	Aube	Maison	0.99773	825460.38
GRAND EST	Bas-Rhin	Appartement	1.03338	763701.32
GRAND EST	Bas-Rhin	Autre	1.03218	5054264.58
GRAND EST	Bas-Rhin	Maison	1.02976	2597634.08
GRAND EST	Haut-Rhin	Appartement	1.03084	261995.96
GRAND EST	Haut-Rhin	Autre	1.02889	1708455.81
GRAND EST	Haut-Rhin	Maison	1.02730	455162.07
GRAND EST	Haute-Marne	Appartement	0.99501	
GRAND EST	Haute-Marne	Autre	0.98350	1025150.29
GRAND EST	Haute-Marne	Maison	0.98243	798345.09
GRAND EST	Marne	Appartement	1.02299	
GRAND EST	Marne	Autre	1.02020	2643957.88
GRAND EST	Marne	Maison	1.01913	967191.61
GRAND EST	Meurthe-et-Moselle	Appartement	1.02543	274267.10
GRAND EST	Meurthe-et-Moselle	Autre	1.03528	1681078.25
GRAND EST	Meurthe-et-Moselle	Maison	1.03927	2144709.44
GRAND EST	Meuse	Appartement	1.04896	
GRAND EST	Meuse	Autre	0.99920	83995.85
GRAND EST	Meuse	Maison	0.99348	181628.09
GRAND EST	Moselle	Appartement	1.04219	
GRAND EST	Moselle	Autre	1.02368	2664104.49
GRAND EST	Moselle	Maison	1.01414	1097582.46
GRAND EST	Vosges	Appartement	1.05051	
GRAND EST	Vosges	Autre	1.00651	689077.63
GRAND EST	Vosges	Maison	0.99542	991202.82
NOUVELLE AQUITAINE	Charente	Appartement	1.01390	1953580.94
NOUVELLE AQUITAINE	Charente	Autre	1.02493	194795112.97

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

NOUVELLE AQUITAINE	Charente	Maison	1.02540	171554648.58
NOUVELLE AQUITAINE	Charente-Maritime	Appartement	1.04827	1145714.38
NOUVELLE AQUITAINE	Charente-Maritime	Autre	1.03569	34155862.49
NOUVELLE AQUITAINE	Charente-Maritime	Maison	1.03340	39159625.84
NOUVELLE AQUITAINE	Corrèze	Appartement	1.03072	
NOUVELLE AQUITAINE	Corrèze	Autre	1.00037	4473810.42
NOUVELLE AQUITAINE	Corrèze	Maison	0.99614	4265645.82
NOUVELLE AQUITAINE	Creuse	Appartement	1.05270	
NOUVELLE AQUITAINE	Creuse	Autre	0.99660	1173847.11
NOUVELLE AQUITAINE	Creuse	Maison	0.99232	497054.01
NOUVELLE AQUITAINE	Deux-Sèvres	Appartement	1.01915	147057.60
NOUVELLE AQUITAINE	Deux-Sèvres	Autre	1.01350	4801225.87
NOUVELLE AQUITAINE	Deux-Sèvres	Maison	1.01317	4214130.93
NOUVELLE AQUITAINE	Dordogne	Appartement	1.01382	1481307.97
NOUVELLE AQUITAINE	Dordogne	Autre	1.02590	81518600.07
NOUVELLE AQUITAINE	Dordogne	Maison	1.02644	106578355.42
NOUVELLE AQUITAINE	Gironde	Appartement	1.10406	79826838.10
NOUVELLE AQUITAINE	Gironde	Autre	1.08107	1397406403.56
NOUVELLE AQUITAINE	Gironde	Maison	1.07312	1125971221.80
NOUVELLE AQUITAINE	Haute-Vienne	Appartement	1.03040	360425.35
NOUVELLE AQUITAINE	Haute-Vienne	Autre	1.00380	5681112.69
NOUVELLE AQUITAINE	Haute-Vienne	Maison	0.99759	3980350.71
NOUVELLE AQUITAINE	Landes	Appartement	1.03973	2347610.84
NOUVELLE AQUITAINE	Landes	Autre	1.04453	25740674.05
NOUVELLE AQUITAINE	Landes	Maison	1.04573	22098439.41
NOUVELLE AQUITAINE	Lot-et-Garonne	Appartement	1.01310	79630.14
NOUVELLE AQUITAINE	Lot-et-Garonne	Autre	1.02521	8556218.20
NOUVELLE AQUITAINE	Lot-et-Garonne	Maison	1.02643	6095177.52
NOUVELLE AQUITAINE	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	1.04786	2942802.41
NOUVELLE AQUITAINE	Pyrénées-Atlantiques	Autre	1.04184	20224912.61
NOUVELLE AQUITAINE	Pyrénées-Atlantiques	Maison	1.03680	17813658.51
NOUVELLE AQUITAINE	Vienne	Appartement	1.01968	360256.09
NOUVELLE AQUITAINE	Vienne	Autre	1.01894	8656495.65
NOUVELLE AQUITAINE	Vienne	Maison	1.01881	7303131.76
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1.02156	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Autre	1.01841	4334530.21
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Maison	1.01739	4504819.27
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Appartement	1.05105	872399.05
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Autre	1.04939	102302390.75

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Maison	1.04899	45022995.83
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	1.00207	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	1.01682	1887801.45
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	1.01967	2799870.72
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Appartement	1.05172	451332.06
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Autre	1.04566	23853680.68
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Maison	1.04320	8894088.44
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	1.00321	300481.60
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Autre	1.02023	3650768.04
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Maison	1.02580	2561735.59
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Appartement	1.04714	55214.41
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Autre	1.04696	2289689.03
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Maison	1.04685	1066507.93
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1.02928	679278.14
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1.01782	9062890.36
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	0.99928	12967184.26
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Appartement	1.00753	537041.16
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Autre	1.01666	14107641.26
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Maison	1.02359	10133679.37
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0.98377	37823.59
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Autre	1.01284	2832308.55
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Maison	1.02508	1349294.38
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Appartement	0.99623	3887928.38
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Autre	1.03081	293220584.32
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Maison	1.04792	73993512.14
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1.04709	3933246.03
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1.04106	36265698.66
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Maison	1.03079	19872131.82
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1.04086	482858.25
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1.02171	8788485.74
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Maison	0.99367	9429029.08
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Appartement	0.99928	251141.39
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Autre	1.01592	1952667.45
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Maison	1.02606	2203999.80
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Appartement	1.03082	
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Autre	1.03784	1473311.40
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Maison	1.04182	329769.60
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	1.04509	
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	1.03522	424522.53
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	1.03441	603985.47
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Appartement	1.05311	

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Autre	1.03911	558882.28
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Maison	1.03595	
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Appartement	0.99829	
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Autre	0.97593	1730279.45
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Maison	0.97394	1706468.79
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Appartement	1.01223	
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Autre	1.01738	2403266.39
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Maison	1.01852	757666.81
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	1.04688	
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	1.04427	800862.70
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1.04294	847990.40
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Appartement	0.99776	
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Autre	0.97914	1206857.30
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Maison	0.97717	614094.49
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	1.02435	8646085.81
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	1.02366	832990477.43
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	1.02358	847820694.73
Bretagne	Finistère	Appartement	1.02422	25951995.61
Bretagne	Finistère	Autre	1.02339	1664313967.95
Bretagne	Finistère	Maison	1.02322	1249283131.27
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	1.04565	71289530.25
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	1.03844	2212858790.71
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	1.03515	1736326750.24
Bretagne	Morbihan	Appartement	1.04771	30600403.22
Bretagne	Morbihan	Autre	1.03102	1380505291.76
Bretagne	Morbihan	Maison	1.02753	1240326340.47
Centre-Val de Loire	Cher	Appartement	0.99676	
Centre-Val de Loire	Cher	Autre	0.98243	2513664.29
Centre-Val de Loire	Cher	Maison	0.98097	1840554.83
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Appartement	0.98555	
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Autre	1.02274	8875648.62
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Maison	1.02834	4895047.67
Centre-Val de Loire	Indre	Appartement	0.95285	
Centre-Val de Loire	Indre	Autre	0.98502	1266261.68
Centre-Val de Loire	Indre	Maison	0.98750	777041.11
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Appartement	1.01691	250675.03
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Autre	1.01839	13957785.67
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Maison	1.01884	10560771.93
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Appartement	0.95937	411840.51
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Autre	0.99057	2850917.67

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Maison	0.99416	3140668.84
Centre-Val de Loire	Loiret	Appartement	1.00695	53416.27
Centre-Val de Loire	Loiret	Autre	1.00289	8429171.59
Centre-Val de Loire	Loiret	Maison	1.00178	6008263.28
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1.03822	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1.03542	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1.02450	
Corse	Haute-Corse	Appartement	1.03822	
Corse	Haute-Corse	Autre	1.03542	
Corse	Haute-Corse	Maison	1.02450	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1.03822	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1.03542	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1.02450	
Ile-de-France	Essonne	Appartement	1.01159	2799635.29
Ile-de-France	Essonne	Autre	1.01760	49086651.41
Ile-de-France	Essonne	Maison	1.02090	30263821.66
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1.03822	22683268.84
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1.03542	159046937.83
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1.02450	127578307.00
Ile-de-France	Paris	Appartement	1.06102	297953234.80
Ile-de-France	Paris	Autre	1.06102	
Ile-de-France	Paris	Autre	1.06102	
Ile-de-France	Paris	Maison	1.06102	
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	1.02783	3500979.50
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1.02660	37220666.02
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1.02509	36166237.57
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	1.01850	444786.46
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	1.01994	29035214.04
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1.02049	25892272.34
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	1.01648	1510862.79
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1.01824	25729182.79
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1.01913	26621189.81
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1.03285	5660494.70
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1.02918	55748034.29
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1.02254	48428825.16
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	1.02266	2497670.16
Ile-de-France	Yvelines	Autre	1.02159	84576168.44
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1.02077	62661088.25
OCCITANIE	Ariège	Appartement	1.01299	275191.23
OCCITANIE	Ariège	Autre	1.01183	2328008.80

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

OCCITANIE	Ariège	Maison	1.01175	1555829.63
OCCITANIE	Aude	Appartement	1.00823	234205.14
OCCITANIE	Aude	Autre	1.01591	4244390.52
OCCITANIE	Aude	Maison	1.01889	2828577.17
OCCITANIE	Aveyron	Appartement	1.01876	642561.48
OCCITANIE	Aveyron	Autre	1.00969	68397304.61
OCCITANIE	Aveyron	Maison	1.00632	15752286.91
OCCITANIE	Gard	Appartement	1.02257	109698.02
OCCITANIE	Gard	Autre	1.02534	6006989.22
OCCITANIE	Gard	Maison	1.02633	6791042.70
OCCITANIE	Gers	Appartement	1.01445	125186.88
OCCITANIE	Gers	Autre	1.00820	2118750.33
OCCITANIE	Gers	Maison	1.00791	1173049.67
OCCITANIE	Haute-Garonne	Appartement	1.03723	2682014.79
OCCITANIE	Haute-Garonne	Autre	1.02614	40831677.26
OCCITANIE	Haute-Garonne	Maison	1.01909	22447825.70
OCCITANIE	Hautes-Pyrénées	Appartement	1.01664	531755.84
OCCITANIE	Hautes-Pyrénées	Autre	1.01130	3607846.46
OCCITANIE	Hautes-Pyrénées	Maison	1.00925	7239391.04
OCCITANIE	Hérault	Appartement	1.03143	831244.12
OCCITANIE	Hérault	Autre	1.02400	19945882.07
OCCITANIE	Hérault	Maison	1.01956	15383405.97
OCCITANIE	Lot	Appartement	1.01494	
OCCITANIE	Lot	Autre	1.00991	4198720.35
OCCITANIE	Lot	Maison	1.00962	3095869.27
OCCITANIE	Lozère	Appartement	1.00863	
OCCITANIE	Lozère	Autre	1.01754	908166.95
OCCITANIE	Lozère	Maison	1.01899	266515.03
OCCITANIE	Pyrénées-Orientales	Appartement	1.01149	587415.52
OCCITANIE	Pyrénées-Orientales	Autre	1.01697	6647613.85
OCCITANIE	Pyrénées-Orientales	Maison	1.01962	7778413.82
OCCITANIE	Tarn	Appartement	1.01793	226206.02
OCCITANIE	Tarn	Autre	1.01330	3043682.85
OCCITANIE	Tarn	Maison	1.01286	2365865.88
OCCITANIE	Tarn-et-Garonne	Appartement	1.02049	69838.56
OCCITANIE	Tarn-et-Garonne	Autre	1.00654	3018789.86
OCCITANIE	Tarn-et-Garonne	Maison	1.00479	2288320.73
HAUTS DE FRANCE	Aisne	Appartement	0.99045	159852.35
HAUTS DE FRANCE	Aisne	Autre	1.00643	2078674.55
HAUTS DE FRANCE	Aisne	Maison	1.00723	949789.57

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

HAUTS DE FRANCE	Nord	Appartement	1.02966	114344.96
HAUTS DE FRANCE	Nord	Autre	1.01923	13903733.44
HAUTS DE FRANCE	Nord	Maison	1.01725	11119239.67
HAUTS DE FRANCE	Oise	Appartement	0.99216	215125.39
HAUTS DE FRANCE	Oise	Autre	1.02031	9544043.54
HAUTS DE FRANCE	Oise	Maison	1.02550	6029271.50
HAUTS DE FRANCE	Pas-de-Calais	Appartement	1.01402	
HAUTS DE FRANCE	Pas-de-Calais	Autre	1.02077	2697840.77
HAUTS DE FRANCE	Pas-de-Calais	Maison	1.02167	1932680.93
HAUTS DE FRANCE	Somme	Appartement	0.99777	43529.08
HAUTS DE FRANCE	Somme	Autre	1.01456	2259224.21
HAUTS DE FRANCE	Somme	Maison	1.01666	1855528.26
Normandie	Calvados	Appartement	1.01673	437119.79
Normandie	Calvados	Autre	1.02295	16666580.26
Normandie	Calvados	Maison	1.02588	13545795.35
Normandie	Eure	Appartement	1.00729	223835.49
Normandie	Eure	Autre	1.01571	7555755.92
Normandie	Eure	Maison	1.01635	4950954.32
Normandie	Manche	Appartement	1.01128	
Normandie	Manche	Autre	1.02844	18142258.78
Normandie	Manche	Maison	1.02977	11654159.07
Normandie	Orne	Appartement	0.99888	207610.52
Normandie	Orne	Autre	1.00693	2557399.87
Normandie	Orne	Maison	1.00748	1553876.81
Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0.99690	209650.10
Normandie	Seine-Maritime	Autre	1.01748	12513182.92
Normandie	Seine-Maritime	Maison	1.02308	10721335.64
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	1.05905	10491720.21
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1.05049	295853807.86
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1.04711	207496119.32
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	1.02994	491991.88
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	1.00855	23433500.34
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1.00400	15748359.18
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	1.03180	
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1.00114	21351650.74
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	0.99831	20586616.45
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	1.00786	261448.85
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1.00333	10386865.75
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1.00279	7600185.03
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	1.04914	436898.54
Pays de la Loire	Vendée	Autre	1.03100	20990553.50

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2018

Pays de la Loire	Vendée	Maison	1.02872	19715610.26
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0.99269	229272.70
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	1.01421	1879523.39
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	1.02220	2854684.07
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	1.01335	2298029.06
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	1.01080	11461736.38
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	1.00472	15882631.18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	1.02924	2125833.41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	1.02662	28655337.23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	1.02427	25916863.41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0.99158	262941.03
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	1.00395	2789452.02
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	1.01919	1687463.84
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	1.01218	2196400.50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	1.01955	24555250.07
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	1.02442	25200685.12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0.98963	448329.01
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	1.01240	7693677.96
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1.01888	4338658.95
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1.03822	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1.03542	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1.02450	
Total				17 873 422 053